

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 1838 ET 1839

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 14 août 2023, les règlements suivants :

- 1838 « Relatif aux travaux de réhabilitation de l'avenue Saint-Édouard (entre les rues Sainte-Marie et Saint-Jean) et prévoyant un emprunt de 2 850 000 \$ » ;
- 1839 « Relatif aux travaux de resurfaçage de l'avenue Saint-Louis et prévoyant un emprunt de 585 072 \$ ».

QUE lesdits règlements ont reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 31 août 2023.

Ces règlements peuvent être consultés sur le site Internet de la municipalité au www.plessisville.quebec et au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 7 septembre 2023

La greffière,



ME GENEVIÈVE FERLAND LAMONTAGNE